

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2013

### Membres présents ou représentés

#### Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Pierre-Henri Colombier, Adjoint à la Directrice de l'administration et du personnel, Directeur du Département des moyens techniques, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

#### Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 ;

#### Personnalités désignées par le Ministre

- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Paris 1-Sorbonne ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

#### Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES ;

#### Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances représentait Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en région Île-de-France ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

#### Invités

- Madame Laure Cardoux, Adjointe administrative au CTLES ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil, représentait Madame Florence Robine, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Fortunée Sellam, Chargée des collections, EPCS Campus Condorcet, représentait, Madame Odile Grandet, Chef du projet Grand Equipement Documentaire ;

- Monsieur Jean-Emile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;

Excusés

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ; *pouvoir donné à Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;*
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris-Descartes-Paris 5 ; *pouvoir donné à Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;*
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne -Paris 4, *pouvoir donné à Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;*
- Monsieur Bernard Pellat, Ex-Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes-Paris 5 ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Le quorum étant atteint à 14 heures 40, le Président du Conseil d'Administration peut ouvrir la séance du Conseil d'administration.

En préambule, Monsieur Lecoq remercie Monsieur Tosello-Bancal d'accueillir à nouveau le Conseil d'administration du CTLe à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas après une interruption de quelques mois due aux travaux intervenus dans les locaux. Il souhaite par ailleurs la bienvenue à deux nouveaux membres du CA qui siègent pour la première fois au sein de cette instance.

Il salue ainsi en premier lieu, Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Sorbonne, spécialiste de l'histoire des spectacles, de l'histoire de la radio et de la télévision. Madame Goetschel remplace Monsieur Pierre Gonneau. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Fortunée Sellam, adjointe de Madame Odile Grandet et qui est chargée des collections au sein du projet Grand Equipement documentaire du Campus Condorcet.

Monsieur Lecoq informe les membres du Conseil que Monsieur Bonafous Murat a deux procurations : celle de Madame Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, ainsi que celle de Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes-Paris 5. Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 a par ailleurs reçu procuration de Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne-Paris 4.

Monsieur Lecoq demande si les membres du Conseil souhaitent que l'on inscrive des questions diverses à l'ordre du jour. Madame Massari souhaiterait que l'on puisse aborder le problème du stationnement du véhicule du CTLe qui assure le service de la navette journalière de prêt. En effet, les véhicules sont verbalisés dans Paris alors qu'ils stationnent sur des places de livraison. Monsieur Baraggioli souhaiterait que l'on puisse examiner une demande de la bibliothèque de l'American University of Paris qui souhaiterait pouvoir verser des collections au CTLe.

Compte tenu de l'ordre du jour, Monsieur Lecoq propose que l'on examine ces deux questions après le point relatif à la proposition de modification de communication des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour sont abordés successivement.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2012 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Lecoq donne la parole au directeur du CTLes pour qu'il présente le *Rapport annuel 2012* et les *Orientations pour l'année 2013* de manière pédagogique.

## **2. Présentation du rapport d'activité 2012 et des orientations pour l'année 2013**

Le directeur de l'établissement propose de présenter une synthèse en trois parties du document qui a été remis aux membres du Conseil d'administration.

La première partie sera dédiée au bilan des flux de collections entrants et sortants, en corrélation avec l'occupation des magasins. La deuxième partie de l'exposé sera axée sur la présentation des plans de conservation partagée auquel participe le CTLes, qu'il s'agisse de plans actifs comme celui des périodiques de médecine, ou de plans en cours d'élaboration comme c'est le cas notamment en sciences humaines. Quant à la troisième partie, elle mettra l'accent sur les orientations de l'établissement pour l'année 2013.

### **2.1 Le bilan des flux des collections entrants et sortants**

L'établissement a reçu plus de 3 300 mètres linéaires de collections au cours de l'année 2012, mais il en a intégré seulement 2 900 mètres dans ses magasins. L'ensemble des versements réalisés au cours de l'année considérée est constitué à la fois de collections cédées au CTLes et de collections en dépôt qui demeurent de ce fait la propriété des établissements versants. A l'instar de l'an dernier, les cessions représentent une volumétrie plus importante que les dépôts. Il convient de souligner que la part des cessions est en réalité plus importante si l'on considère les 460 mètres linéaires qui ont été éliminés à la réception des documents dans le cadre des opérations de dédoublement.

Au 31 décembre 2012, le CTLes conserve dans ses magasins 25 kilomètres linéaires de collections qui lui appartiennent en propre (cessions) et 24 kilomètres linéaires de collections qui demeurent la propriété des établissements versants (dépôts). Les collections qui ont été déposées par l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 dans le cadre des travaux de mise en sécurité ne sont comptabilisées dans le linéaire relatif aux dépôts.

Au 31 décembre 2012, le CTLes disposait de près de 6,5 kilomètres linéaires d'espaces disponibles. Ces espaces permettront d'absorber l'ensemble des versements programmés de janvier à juillet 2013 dans le cadre du marché en cours.

Après avoir commenté brièvement le détail des marchés restant à réaliser, le directeur attire l'attention des membres du Conseil sur les distorsions qui peuvent exister entre ces programmations et la réalisation effective des transferts. Il s'agit de variations marginales, qui résultent d'une part de révisions à la baisse des besoins des établissements partenaires du CTLes, et d'autre part d'annulation de transferts. Ainsi en 2012, deux établissements ont annulé respectivement un versement pour un total de 168 mètres linéaires.

Le directeur attire l'attention des administrateurs sur le fait que, courant 2013, le CTLes devrait gagner 600 mètres linéaires d'espaces disponibles qui devraient être libérés par les collections du fonds slave de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Ces collections ont été cédées à la BULAC et n'ont pas été reprises avec l'ensemble des fonds de cette bibliothèque entre avril et octobre 2011. Le CTLes propose à titre exceptionnel de

prendre en charge les frais relatifs à cette opération. Les frais sont estimés entre 6 000€ et 7 000€ HT. Cette proposition est soumise à l'accord des administrateurs.

La question du linéaire disponible est d'autant plus cruciale que l'établissement doit organiser en 2013 un nouveau marché de transferts qui couvrira la période allant de septembre 2013 à juillet 2015. Le marché portera sur l'exécution du transfert de 6 kilomètres linéaires de collections des bibliothèques universitaires et des grands établissements vers le CTLes.

Le directeur commente un tableau figurant dans le corps du rapport, en insistant sur le fait que c'est la tendance haute qui est retenue pour les flux entrants et la tendance basse pour les flux sortants de collections. Cette présentation fait apparaître la marge de sécurité de 800 mètres linéaires que prend l'établissement pour pallier d'éventuels retards dans la livraison du nouveau bâtiment. Cette marge de sécurité équivaut à plus de mois d'activité du centre en termes de réception et de traitement des collections.

A l'occasion du prochain Conseil d'administration, le CTLes sera en mesure de fournir des données plus précises sur les mouvements de collections entrantes et sur le linéaire vacant qui servira de soupape de sécurité en cas de retard dans l'opération immobilière.

## **2.2 La présentation des plans de conservation partagée**

Le directeur introduit la deuxième partie de sa présentation en présentant un bilan du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France*.

Ce plan, qui a été initié en 2005, porte sur un corpus de plus de 10 000 titres français et étrangers, à la fois des titres vivants et des titres morts. Les titres morts sont les titres pour lesquels la publication a été interrompue.

Au 31 décembre 2012, il restait plus de 2 000 titres à traiter en tenant compte de l'extension du périmètre thématique du plan à trois disciplines connexes :

- Odontologie ;
- Neurosciences ;
- Psychiatrie ;

L'un des objectifs du plan est de permettre aux établissements participants de libérer de l'espace et de revoir les orientations de leur politique documentaire en ciblant les abonnements pour répondre aux contraintes budgétaires. Au cours de l'année 2012, le CTLes a ainsi libéré 160 mètres linéaires dans ses magasins.

Le directeur rappelle que le rôle du CTLes au sein du dispositif de la conservation partagée des périodiques de médecine ne se limite pas à constituer et à conserver des collections de référence, mais il consiste aussi à apporter son soutien logistique aux bibliothèques versantes. Cette activité se traduit par la formation dispensée aux nouveaux collègues qui prennent leurs fonctions dans les établissements partenaires, par la prise en charge de transferts (de quelques mètres linéaires à plusieurs centaines de mètres linéaires) entre deux partenaires et enfin plus généralement par l'animation du réseau conjointement avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIUS).

Le rapport d'activité souligne que 85% des transferts intervenus au cours de l'année 2012 ont été pris en charge par le CTLes.

La formation des collègues concerne les référents qui prennent leur poste dans les bibliothèques du réseau.

L'animation du réseau se traduit notamment par la gestion de la plateforme de travail partagé et la mise à jour des documents méthodologiques.

Le développement des activités qui viennent d'être mentionnées a eu pour conséquence la mise en place d'un service entièrement dédié à la conservation partagée. Cette réorganisation en interne est intervenue au moment même où le CTLes a procédé à la mise en place, toujours à un niveau régional, de plans de conservation partagée en sciences humaines.

Deux domaines thématiques ont été retenus pour le lancement de ce plan de conservation partagée :

- Les *Arts du spectacle*, avec comme co-animateur du plan, le Service commun de la documentation de l'Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- La *Géographie et l'urbanisme*, avec comme co-animateur du plan, la Bibliothèque de l'Institut de géographie de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1.

Le CTLes doit parvenir dans les prochains mois à la finalisation d'un catalogue, dédié à un usage exclusivement professionnel, qui permettra de gérer les états de collection pour chaque titre concerné. L'articulation avec le catalogue du système universitaire de documentation (SUDOC) géré par l'ABES est indispensable afin d'obtenir une mise à jour des états de collection automatique. Des réunions de travail entre l'ABES et le CTLES ont déjà eu lieu et se poursuivront tout au long de l'année. Elles devraient donner lieu notamment à la signature d'une convention entre ces deux établissements.

Le CTLes anime par ailleurs un groupe de travail, composé des représentants des bibliothèques concernées par le développement de plans de conservation en sciences humaines, visant à définir les besoins, aussi bien en termes d'ergonomie que de fonctionnalités du catalogue dédié à la conservation partagée.

Le CTLes présentera l'avancement des travaux menés avec le groupe de travail ainsi que ses réalisations lors de la Journée annuelle des Centres régionaux du SUDOC-PS qui se tiendra à Montpellier le 16 mai 2013.

Le directeur rappelle par ailleurs, que l'instruction du dossier relatif à la mise en place d'un plan de conservation partagée en sciences juridiques se poursuit.

Il informe enfin les membres du Conseil que le CTLes est désormais associé au Réseau national des bibliothèques de mathématiques dans le cadre d'un dispositif national de conservation partagée sur cette thématique.

### **2.3 Orientations de l'établissement pour l'année 2013**

La position du CTLes dans le paysage documentaire est renforcée année après année compte tenu des besoins croissants des bibliothèques en matière de magasins distants et du rôle d'opérateur rempli par l'établissement dans le domaine de la conservation partagée.

Les orientations de l'établissement pour l'année 2013, qui ont été présentées lors du Conseil d'administration du 28 novembre 2012 et qui sont rappelées dans le présent rapport d'activité, demeurent inchangées :

- le suivi de la construction du nouveau bâtiment ;
- la mise en place d'une charte documentaire ;
- le développement des plans de conservation partagée ;
- la mise en place d'un service de pilon pour les bibliothèques partenaires ;

- l'accompagnement des projets d'installation des collections ;
- la valorisation de l'établissement et l'amélioration de sa communication institutionnelle ;
- la mise en conformité entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable des biens.

Le directeur met l'accent sur deux de ces orientations qui nécessitent un investissement de l'établissement sur le moyen terme. Il s'agit d'une part de la mise en place d'une charte documentaire qui vise à limiter les versements de documents indésirables, à permettre une meilleure maîtrise du rythme d'accroissement des fonds et d'occupation des magasins, et enfin à soutenir le développement des plans de conservation partagée.

Il s'agit d'autre part, de l'accompagnement des projets d'installation des collections qu'il s'agisse du retour à Paris d'une partie des collections de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne actuellement conservées au CTLes, et de l'arrivée dans l'établissement des collections des bibliothèques du Campus Condorcet. Ces opérations programmées pour certaines à court terme, et pour d'autres à moyen terme, vont nécessiter une collaboration étroite entre les équipes de chacun des établissements concernés et donner lieu à des modifications dans l'organisation du travail au sein des services du CTLes (notamment pour le prêt des documents).

Au terme de cette présentation et avant de passer la parole à l'assemblée, Monsieur Lecoq souhaiterait revenir sur l'un des points abordés dans l'exposé de Monsieur Baraggioli, et qui concerne la prise en charge par le CTLes du transfert de 600 mètres de collections de fonds slaves qui ont été cédées à la BULAC. En effet, Monsieur Lecoq s'interroge sur les raisons qui conduisent le CTLes à prendre en charge financièrement ce transfert.

Monsieur Colas exprime la même interrogation, mais il souligne qu'il comprend la difficulté à laquelle sont confrontés les établissements concernés. Il propose que les frais soient partagés.

A la suite de cette proposition, et dans le souci de ne pas créer de précédent, qui conduirait le CTLes à assumer systématiquement le coût des transferts dans des situations où un établissement cède la propriété de collections conservées au CTLes à un autre établissement, Monsieur Lecoq propose que 50% des coûts soient pris en charge par le CTLes et 50% pris en charge pour moitié par chacun des établissements concernés.

Monsieur Marcerou n'est pas hostile à cette proposition puisqu'il faut trouver une solution, mais il précise toutefois que, dans le cas présent il lui semblerait logique que la bibliothèque qui a accepté le don accepte aussi la charge du transfert.

Monsieur Bonafous-Murat rappelle qu'au sein de ce Conseil on peut seulement se prononcer sur la somme qui sera prise en charge par le CTLes. Cette proposition sera soumise à un vote au terme du débat qui va se poursuivre sur la présentation du rapport annuel.

Monsieur Cobolet intervient pour rappeler que d'un point de vue général, le coût des transferts est une question importante qui mérite d'être évoquée. Il prend l'exemple de la Bibliothèque interuniversitaire de santé qui est de plus en plus sollicitée pour des transferts de collections dans le cadre de cessions qui lui sont faites par d'autres bibliothèques. Ces cessions, en provenance d'établissements parisiens ou de province, supposent depuis un an la prise en charge systématique des transferts par la Bibliothèque interuniversitaire de santé. Monsieur Cobolet souligne que son établissement ne dispose pas de budget pour de telles opérations. Il lui semble que ce type d'opération relève d'une politique patrimoniale au niveau national et devrait de ce fait être financée par la tutelle. Faut de moyens financiers, la bibliothèque ne peut plus accepter les cessions qui lui sont proposées.

Monsieur Marcerou abonde dans le sens de ce qui vient d'être exposé et fait part de son inquiétude quant aux transferts qui seront liés à la mise en place des plans de conservation en sciences humaines. Il rappelle que la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne sera co-animatrice du Plan de conservation partagée en géographie et de ce fait, il ne voudrait pas que la totalité de la charge financière des transferts incombe à son établissement.

Monsieur Lecoq est sensible à ces arguments, mais pour en revenir au cas qui a été exposé par le directeur du CTLes, il regrette qu'il n'y ait eu aucune convention entre l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 et la BULAC. Quant à la situation au niveau national, on peut regretter que le modèle du CTLes n'ait pas été reproduit et qu'il n'y ait pas d'autres établissements comme le CTLes en province. Dans le cadre de plans de conservation partagée à l'échelle nationale, il faudra, de toute évidence, se reposer sur les forces conjointes du CTLes et des établissements partenaires.

Monsieur Baraggioli intervient pour rappeler que, dans le cadre du plan de conservation en médecine, les transferts sont pris en charge par le CTLes dans le cadre des marchés de transferts, mais aussi dans le cadre de l'appui logistique apporté au sein du réseau par le CTLes. Il souligne par ailleurs que les établissements contribuent aussi aux transferts en fonction de leurs moyens.

Monsieur Colas souhaiterait que l'on puisse dégager à l'avenir une perspective stratégique à plus long terme sur la question de la conservation partagée, avec éventuellement des propositions pour un développement à un niveau national. La tutelle est favorable à un positionnement du CTLes sur un plan national. En concertation avec le Conseil d'administration, on pourrait alors envisager des moyens spécifiques, qu'ils soient partagés ou concentrés sur le CTLes.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du Conseil le rapport d'activité qui vient d'être examiné en séance sous réserve que le CTLes prenne en charge 50% du coût relatif au transfert des collections qui ont été cédées à la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Les orientations pour l'année 2013 sont soumises à l'approbation du Conseil. Elles sont adoptées à l'unanimité.

### **3. Compte financier 2012**

En guise d'introduction, Madame Prétesaille souligne que le taux de consommation des crédits ainsi que le taux de réalisation des recettes est particulièrement important.

Le taux de consommation des crédits représente plus de 96% et le taux de réalisation des recettes est de près de 100%.

Pour la section de fonctionnement, le montant des produits est de 1 431 808,23€. Madame Prétesaille présente l'évolution des produits depuis 2010. Elle attire l'attention des administrateurs sur l'augmentation des ressources propres de l'établissement.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- Prestations de service : 262 730,34. Cette année encore il y a un rattrapage via les produits à recevoir qui se traduit par un excédent de recettes. Ce ne sera pas le cas en 2013, année pour laquelle les recettes liées à l'activité de l'établissement devraient connaître une baisse de près de 50 000€.
- Subvention de l'Etat : 706 618€. Cette subvention dont le montant initial était de 712 934,92€, a été diminuée de 8 582€ (montant de la réserve de précaution). La

subvention de fonctionnement a représenté près de 50% des recettes globales de l'établissement.

- Prestations interministérielles : 4 106,74€. Il s'agit de la subvention repas versée par le Rectorat de Créteil pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur à 456.
- Subvention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : 2 210,18€.
- Annulations de mandats sur exercices antérieurs : 19 763,47€.
- Produits financiers : 3 340,08€.
- Produits exceptionnels : 433 039,42€. Cette somme résulte pour l'essentiel de la neutralisation des amortissements des biens remis en dotation par l'Etat. C'est un produit qui n'enrichit pas l'établissement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 244 288,93€, soit un taux d'exécution de plus de 98%. Elle attire l'attention des administrateurs sur la stabilité des dépenses ligne par ligne, depuis 2010. Les charges décaissables représentent un montant de 757 849€. Les dépenses de personnel ont augmenté de 1,72% par rapport à 2011, une augmentation qui correspond peu ou prou à l'augmentation des charges.

Madame Préteseille ajoute que les stocks ont augmenté de 3 368,63€ et que la dotation aux amortissements est de 489 808,56€.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 187 519,30€.

L'exercice 2012 a généré une capacité d'autofinancement de 254 047,35€. Madame Préteseille attire l'attention des administrateurs sur l'évolution, depuis 2009, de la capacité d'autofinancement qui reste très nettement positive. La tendance pour 2013 est à une légère baisse comparable à celle constatée en 2012 par rapport à 2011.

Pour la section d'investissement, les charges, qui ont été d'un montant de 109 654,52€, se décomposent de la manière suivante :

- Concessions et droits : 16 487,01€.
- Construction : 44 900,29€. Cette somme correspond au paiement partiel du marché de rénovation du système sécurité incendie.
- Installations techniques : 3 281,72€.
- Autres immobilisations : 44 985,50€. Parmi ces dépenses, l'agent comptable rappelle que figure l'achat d'un véhicule utilitaire, en début d'année, pour un montant de 14 765€.

En conclusion, Madame Préteseille rappelle que l'augmentation du fonds de roulement est de 144 392,83€, soit une augmentation des réserves réellement disponibles de 141 024,20€ si l'on ne tient pas compte de l'augmentation des stocks.

L'évolution du fonds de roulement est en augmentation depuis 2010 et représente près de 15 mois de fonctionnement. Madame Préteseille rappelle que ce fonds de roulement est indispensable à l'établissement qui devra supporter sur ses fonds propres sa quote-part des travaux à venir, programmés par la Bibliothèque nationale de France, mais aussi des travaux réalisés et pour lesquels on ne connaît pas encore avec exactitude les montants qui restent à payer. Madame Préteseille fait là allusion aux difficultés rencontrées sur le marché de renouvellement du système de sécurité incendie dues au contentieux avec le maître d'œuvre.

Monsieur Lecoq remercie Madame Préteseille d'avoir insisté sur les raisons qui expliquent l'importance du fonds de roulement, ainsi que la capacité d'autofinancement du CTLes. Monsieur Lecoq rappelle que compte tenu des travaux relatifs à la mise en conformité du système de désenfumage, prévus fin 2014 début 2015, le fonds de roulement n'est pas artificiellement gonflé.

Monsieur Colombier intervient pour faire un point sur les travaux en cours. Il informe les membres du Conseil que la réception des travaux relatifs au remplacement des groupes frigorifiques est prévue dans la semaine. La Bibliothèque nationale de France sera en mesure de facturer au CTLes un tiers du coût des travaux. Les administrateurs sont par ailleurs informés que, fin février, la BnF a réceptionné, sans réserves, l'ensemble des phases relatives à la sécurisation des accès aux terrasses. A l'origine, il était prévu de phaser ces travaux sur trois exercices, mais la BnF a bénéficié des crédits nécessaires pour financer cette opération sur un seul exercice.

Monsieur Baraggioli intervient pour demander des précisions concernant le calendrier des travaux relatifs à la mise en conformité du système de désenfumage. Monsieur Colombier répond qu'il y a une incertitude sur le calendrier qui vient d'être donné.

Monsieur Baraggioli attire par ailleurs l'attention des administrateurs sur le fait que le budget primitif n'a pas pris en compte les coûts relatifs à la sécurisation des terrasses, que le CTLes comptait inscrire au budget 2014. Il faudra donc inscrire cette dépense au budget rectificatif qui sera présenté en fin d'année.

Monsieur Bonafous-Murat intervient pour signaler que sur le procès-verbal de la séance précédente, le fonds de roulement est exprimé en jours et qu'il est exprimé en mois dans le compte financier présenté par l'agent comptable. Il suggère que l'on harmonise sur les différents documents la manière dont est exprimée la période de fonctionnement du CTLes en termes de fonds de roulement. Il suggère que l'on retienne le nombre de jours. Monsieur Lecoq approuve cette suggestion.

Monsieur Bonafous-Murat souligne par ailleurs la baisse importante de la subvention de fonctionnement allouée au centre qui représente en 2012, 710 000€ contre 945 000€ en 2011.

Madame Préteseille apporte les éléments de réponse à cette remarque, en rappelant qu'en 2011, le CTLes a bénéficié, en plus de la subvention de fonctionnement, d'une subvention d'investissement d'un montant de 230 000€.

Madame Bonnefoy attire l'attention des administrateurs sur le fait que le budget exécuté en 2012 est très proche du prévisionnel après l'adoption de la décision budgétaire modificative n°2. Elle ajoute par ailleurs que le fonds de roulement est largement suffisant pour supporter les travaux d'investissement qui ont été évoqués par Monsieur Colombier.

Monsieur Lecoq soumet le compte financier à l'approbation du Conseil.

Les membres du CA sont appelés à se prononcer par un vote sur l'adoption des dépenses relatives à la première section pour un montant de 1 244 288,93€, dont 757 849€ de dépenses décaissables, 3 368,63€ liés à l'augmentation des stocks et 489 808,56€ de dotation aux amortissements.

L'adoption des recettes est soumise au même vote, pour un montant de 1 431 808,23€ au même titre que les dépenses pour la section d'investissement qui sont d'un montant de 109 654,52€.

Les dépenses et les recettes figurant au compte financier 2011 sont adoptées à l'unanimité.

Les membres du CA sont par ailleurs appelés à se prononcer par un vote sur l'intégration du résultat d'un montant de 187 519,30€ au compte réserve de l'établissement.

L'intégration du résultat d'un montant de 187 519,30€ est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Budget rectificatif n°1**

Le budget rectificatif n°1 porte sur deux lignes : une ligne en recettes qui se traduit par la diminution de 1 077€ de la subvention de fonctionnement et une ligne en dépenses avec le report de 19 249,80€ de crédits inscrits au budget 2012 au compte 213.

La diminution des recettes correspond à la réserve de précaution sur la subvention de fonctionnement qui a été notifiée au CTLes le 14 février 2013.

Le report de crédit permet d'abonder le compte 213 pour le paiement du solde du coût prévisionnel du marché de travaux de rénovation du système de sécurité incendie.

En l'absence d'interventions de la part des membres du Conseil, Monsieur Lecoq soumet au vote le budget rectificatif n°1 qui porte sur les mouvements qui viennent d'être présentés.

Le budget rectificatif n°1 est voté à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite Madame Patte à prendre la parole sur le point relatif à l'extension du CTLes.

#### **5. Point sur l'extension du CTLes**

Madame Patte présente dans un premier temps les principaux événements intervenus au cours de l'année 2012, avant d'aborder les échéances inscrites au calendrier 2013 :

L'année 2012 a été une année décisive dans l'avancement du dossier. Elle a été caractérisée par :

- La validation du programme fonctionnel et technique de l'opération, en janvier 2012 ;
- L'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage (choix d'une extension de 10 000 m<sup>2</sup> et augmentation du coût de l'opération), en mai 2012 ;
- La notification du marché de maîtrise d'œuvre (Cabinet Antonini+Darmon, lauréat du concours), en octobre 2012 ;
- La validation de l'avant-projet sommaire, en décembre 2012.

En ce qui concerne l'année 2013, la validation des études de l'avant-projet détaillé au début du mois d'avril 2013 est une étape d'autant plus décisive qu'elle va entraîner le dépôt du permis de construire.

L'EPAURIF, qui assure, entre autres, le suivi des études de projet et l'élaboration du dossier des entreprises, travaille en concertation avec le CTLes sur le dossier relatif à la signalétique interne ainsi que sur celui de l'équipement.

Madame Patte, accompagnée des responsables des services des magasins et de l'inventaire, s'est rendue fin février à la Bibliothèque nationale allemande de Leipzig (*Die Deutsche Bibliothek*, DDB). L'objet de cette visite portait sur l'équipement des magasins qui offrent 175 kilomètres linéaires de stockage dense (rayonnages mobiles). Des visites d'installations beaucoup plus modestes seront organisées dans les prochains mois en région parisienne, notamment pour des installations équipées de rayonnages denses double hauteur. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre y seront associés.

Madame Patte informe les administrateurs que des modifications sont intervenues dans le planning de l'opération. Elles sont dues à un report de la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci, initialement prévu en décembre 2013, aura lieu en février 2014 ; mais n'entraînera aucun retard sur la date prévisionnelle de livraison du bâtiment qui reste fixée à septembre 2015.

Madame Patte conclut son intervention en donnant le nouveau planning :

- Consultations des entreprises : 9 octobre – 31 décembre 2013 ;
- Notification du marché des travaux : 1<sup>er</sup> janvier – 11 février 2014 ;
- Travaux : 12 février 2014 – 30 juin 2015 ;
- Réception et emménagement : 1<sup>er</sup> juillet – 1<sup>er</sup> septembre 2015.

En l'absence d'interventions sur le sujet qui vient d'être présenté, Monsieur Lecoq demande au directeur d'intervenir sur le point relatif à la révision de la tarification des espaces linéaires. Il rappelle que son prédécesseur, Monsieur Daniel Renoult, avait attiré l'attention des administrateurs sur la nécessité de procéder à des révisions régulières de ces tarifications de manière à ce que les augmentations des tarifs soient progressives et modestes. Il s'agit ici d'éviter d'avoir à recourir à des augmentations importantes comme ce fut le cas en avril 2009, lorsque le conseil avait voté une augmentation des tarifs de 20%.

## **6. Propositions de révision des tarifs de location d'espaces**

Monsieur Baraggioli rappelle que depuis la révision des tarifs intervenue en 2009, le CTLes a souhaité inscrire la revalorisation des tarifs selon un rythme biennal. C'est ainsi qu'en 2011, les membres du conseil ont approuvé une révision des tarifs de location de linéaires pour les collections en dépôt et en stockage provisoire, ainsi que pour le dépoussiérage.

La proposition qui est soumise aujourd'hui aux administrateurs porte sur une augmentation de 2% de l'ensemble de ces prestations. Les tarifs seraient alors applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur Lecoq souhaite entendre l'avis des directeurs de bibliothèques présents.

Monsieur Marcerou souligne le caractère modeste de cette augmentation et rappelle par ailleurs que les tarifs du CTLes sont sans commune mesure avec les tarifs pratiqués dans le secteur privé. A titre d'exemple, il rappelle que l'Université de la Sorbonne-Paris 1 paye plus de 210 000€ de loyer au centre de Paris pour un stockage de 8 kilomètres linéaires, ce qui revient à un tarif de près de 27€ le mètre linéaire.

Monsieur Colas rappelle que le CTLes demeure un outil au service des établissements de l'enseignement supérieur et qu'il est normal que les tarifs soient nettement en deçà de ceux pratiqués dans le secteur privé.

Monsieur Bonafous-Murat rappelle que lors d'un précédent CA, il avait souligné que le tarif annuel correspond au tarif mensuel multiplié par 12 et que l'on pourrait imaginer qu'il y ait une adaptation de la grille tarifaire qui incite les établissements à privilégier les cessions.

Monsieur Lecoq demande au directeur de présenter lors d'un prochain conseil plusieurs propositions allant dans ce sens.

Monsieur Baraggioli prend bonne note de cette demande et présentera plusieurs propositions tarifaires lors de la prochaine proposition de révision tarifaire.

Monsieur Lecoq met aux voix cette augmentation de 2% qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et s'appliquera aux exercices 2014 et 2015.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite le directeur à présenter le point suivant.

## **7. Projet de prestation de service liée au pilon**

Dans un souci de rationalisation des espaces de stockage et de cohérence dans la constitution des fonds, le CTLes procède à l'élimination des documents qui lui sont cédés et dont un exemplaire existe déjà dans les collections qu'il possède en propre.

Cette élimination se traduit soit par la redistribution de ces documents à d'autres établissements, soit par leur élimination matérielle.

L'élimination matérielle ou pilon intervient, de manière rétrospective sur des collections déjà présentes en magasins, dans le cadre d'une campagne de vérification qui a débuté en 2008 et qui se poursuit depuis cette date.

Les collections redondantes sont pour l'essentiel détruites, l'établissement ne disposant ni des moyens humains pour solliciter d'autres établissements, ni des moyens financiers permettant d'assumer le coût d'une redistribution par voie postale.

La redistribution des collections intervient uniquement dans le cadre de la conservation partagée puisqu'il y a une obligation contractuelle pour le CTLes de combler les collections de référence détenues par les différents pôles de conservation. Les bibliothèques bénéficiaires sont toutes situées à Paris ou en proche banlieue et les documents sont livrés par la navette qui assure le service du prêt.

Le pilon intervient aussi à l'arrivée des collections qui sont cédées à l'établissement et qui lui parviennent dans le cadre des marchés de transfert. Pour ces collections, le CTLes supporte la charge financière du transport et celle du pilon.

Le directeur précise que pour l'année 2012 le coût de la destruction des documents à l'arrivée au CTLes est de 2 720€.

Le projet qui est présenté aux administrateurs consiste à proposer, aux établissements partenaires, une prestation de service payante.

L'objectif pour le CTLes est de réduire les coûts de traitement des déchets papier, mais aussi d'inciter les bibliothèques partenaires à accroître leur vigilance en ce qui concerne la nature des fonds qu'elles cèdent.

Les bibliothèques, qui n'ont pas la capacité logistique pour organiser le pilon, pourront avoir recours à ce service qui leur garantit par ailleurs une destruction effective des collections.

Le directeur propose de fixer le coût au mètre linéaire de cette prestation à 15,50€ HT, soit 18,54€ TTC.

Ce coût est calculé à partir du coût de destruction d'un mètre linéaire qui est de 6,10€ TTC auquel est ajouté le coût moyen d'un transfert au mètre linéaire soit 11,96€ TTC. Les dépenses de personnel pour l'agent de catégorie C affecté à cette tâche, qui sont estimées à 0,2 ETP, ne sont pas prises en compte.

En guise de conclusion, Monsieur Baraggioli évoque la possibilité à terme d'envisager une facturation du pilon dans le cas de transformation de dépôts en cession.

Au terme de cette présentation, Monsieur Hédoïn intervient pour rappeler que les collections qui sont pilonnées à leur arrivée au CTLes représentent 70% de l'ensemble du

pilon. Quant au coût direct de 6,10€ qui vient d'être donné, il comprend la location de la benne, le transport et le traitement des déchets. Il souligne qu'entre 2010 et 2012 l'augmentation du coût de l'élimination des déchets a augmenté de 135%.

Monsieur Lecoq remercie M. Hédoin pour ces précisions et rappelle que la sensibilisation des établissements quant à la nécessité de sélectionner avec soin les documents qui sont cédés au CTLes apparaît comme une nécessité.

Monsieur Tosello-Bancal souhaite revenir sur la facturation qui est envisagée à terme pour le pilon des documents provenant de dépôts transformés en cessions.

En effet, il s'agit de deux cas de figure à instruire de manière différente, d'autant plus qu'il ne faudrait pas que cette facturation apparaisse comme un frein pour de telles opérations, et n'incite plus à cette transformation de statuts.

Monsieur Baraggioli informe les membres du conseil que d'ores et déjà une partie des collections de la Bibliothèque de l'Ecole nationale des Chartes qui sont en dépôt au CTLes font l'objet d'une transformation en dépôt et que, lors des opérations de tri, nos collègues ont sélectionné 16 mètres linéaires à pilonner. Il propose que, dans le cadre des transformations de stockage provisoire en dépôt ou en cession, on demeure dans le dispositif tel qu'il vient d'être présenté.

Monsieur Lecoq propose que l'on étudie la mise en place d'une tarification spécifique pour les transformations de dépôts en cessions. Il demande au directeur du CTLes de proposer, lors d'un prochain CA, une nouvelle formule tarifaire pour ce cas précis.

Madame Goetschel souhaite savoir si les raisons qui amènent les établissements à avoir recours au CTLes pour le pilon le font pour des raisons économiques et/ou en raison d'une expertise particulière du centre.

Monsieur Baraggioli précise qu'il n'y a pas d'expertise particulière de la part du CTLes, mais que les coûts sont effectivement plus intéressants. Par ailleurs beaucoup d'établissements ne peuvent pas louer de bennes faute de budget, mais aussi faute de place.

Monsieur Colas demande, si faute d'expertise, il n'y a pas néanmoins des critères. Le directeur précise que dès lors qu'il s'agit de doubles, il faudrait en théorie aller vérifier l'état de conservation de chaque fascicule ou volume en magasin et procéder le cas échéant à l'élimination du document dont l'état de conservation est le moins satisfaisant.

L'établissement ne dispose pas des ressources humaines lui permettant de faire cette vérification systématique et se contente de vérifier uniquement lorsque l'état des documents reçus est impeccable.

Par ailleurs, la notion de critères pourra s'appliquer seulement lorsque la Charte documentaire du CTLes aura été finalisée.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq met aux voix la proposition relative à la création d'un service de pilon au tarif de 15,50€ HT, soit 18,54€ TTC le mètre linéaire, étant entendu que le service ne s'applique pas en cas de transformation de dépôts en cessions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq demande à Madame Patte de présenter le point relatif à la mise en place d'un dispositif de communication des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

## **8. Dispositif de communication des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne**

Il s'agit d'une proposition du CTLes visant à prendre en charge les communications des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Les collections concernées sont celles qui ont été versées au CTLes dans le cadre de mise en sécurité du bâtiment dans le courant de l'année 2009 et qui n'auront pas réintégré la bibliothèque au moment de la réouverture au cours du dernier trimestre de cette année.

Jusqu'au 28 février 2013 les communications étaient assurées par le personnel de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, à raison de quatre navettes par semaine pour le fonds général et d'une navette par semaine pour le fonds de la Réserve.

Les communications du fonds général représentaient en moyenne 45 documents par jour et l'on a considéré que le volume des flux entrants et sortants était identique.

Un agent de la bibliothèque était posté au CTLes 4 jours par semaine sous l'autorité hiérarchique de son établissement et il était chargé de réaliser les tâches liées à la communication du fonds général.

Les communications, qui ont été interrompues le 1<sup>er</sup> mars afin de permettre le retour d'une partie des fonds en Sorbonne, devraient reprendre au mois d'octobre.

Dès la reprise des communications, le CTLes propose d'assurer le service du prêt des fonds restés au CTLes dans le cadre du dispositif du prêt entre bibliothèques tel qu'il existe aujourd'hui, avec une communication cinq jours par semaine, du lundi au vendredi.

De ce fait, il ne serait plus nécessaire de maintenir dans les locaux du CTLes un agent de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne affecté aux tâches liées à la communication. Le CTLes continuera à accueillir de manière ponctuelle les agents de cet établissement pour l'ensemble des tâches qu'ils pourront être amenés à réaliser sur les collections.

Il est difficile de faire des projections précises sur le nombre de documents qui seront communiqués dans le cadre de ce dispositif à partir du mois d'octobre. Il est toutefois vraisemblable de supposer que les demandes seront inférieures aux 45 documents empruntés par jour pendant la période de fermeture.

Les communications par navette réalisées aujourd'hui par le CTLes représentent en moyenne 38 documents par jour.

La surcharge de travail qu'entraîne, pour le personnel du CTLes, la mise en place du dispositif, notamment en termes de prélèvements et de réintégrations en magasins, est tout à fait gérable et a rencontré l'adhésion des personnels.

Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Marcerou qui souligne que le document qui est soumis à l'examen du Conseil a été élaboré en étroite collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Monsieur Marcerou rappelle que sur le long terme les documents de la Sorbonne seront stockés à la bibliothèque et au CTLes. Le dispositif proposé est appelé à durer. En 2020 la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne aura 20 kilomètres linéaires de collections qui seront stockées dans ses locaux et 20 kilomètres linéaires qui seront stockés au CTLes.

Une fois le nouveau bâtiment du CTLes, construit, la bibliothèque souhaite mettre en place un système de gestion dynamique des collections. Dès lors que des documents conservés au CTLes seront fréquemment demandés ils seront rapatriés au sein de la bibliothèque qui à son tour enverra au CTLes ses collections les moins communiquées.

Pour revenir sur le dispositif qui vient d'être présenté, Monsieur Marcerou souligne que les deux établissements trouvent des avantages à cette nouvelle organisation. Le CTLes y voit très certainement une montée en charge de son service de prêt avec une augmentation de son activité, alors que la Bibliothèque de la Sorbonne y voit la possibilité de redéployer trois agents sur d'autres activités. Il s'agit des deux agents qui assuraient jusqu'ici les navettes et de l'agent posté au CTLes. Ce dispositif a tout le soutien de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Monsieur Lecoq soumet l'adoption de cette mesure au vote des administrateurs.

Le nouveau dispositif de communication des documents de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne conservés au CTLes est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lecoq propose que l'on aborde les questions diverses qui ont été évoquées en introduction. La première concerne une demande formulée par la Bibliothèque de l'Université américaine de Paris (The American University of Paris) et concernant le dépôt et la cession de collections au CTLes.

### **9. Demande émanant de la Bibliothèque de l'Université américaine de Paris et relative au dépôt et à la cession d'une partie de ses fonds au CTLes**

Monsieur Lecoq attire l'attention des administrateurs sur plusieurs points. En tout premier lieu, il s'agit d'un établissement privé de l'enseignement supérieur, fondé en 1962, qui est géré sous la forme d'une association loi de 1901.

En deuxième lieu, les motivations qui apparaissent dans le courrier qui a été adressé au directeur du CTLes semblent être essentiellement des motivations d'ordre financier qui conduisent cet établissement à se tourner vers le CTLes.

Actuellement la bibliothèque a recours aux services de la société LOCARCHIVES et il va de soi que les tarifs pratiqués par le CTLes sont, comme cela a été exposé précédemment, bien moindres.

Il apparaît par ailleurs, que le fonds est, semble-t-il, un fonds généraliste et il conviendrait d'avoir plus de précisions sur la nature des collections.

Enfin, il conviendrait d'avoir aussi des précisions sur la volumétrie des collections à céder et/ou à déposer au CTLes.

Les questions qui se posent ici sont les suivantes :

- Comment s'engager avec un établissement privé d'enseignement supérieur ? Ne serait-ce pas créer un précédent ?
- Est-ce la vocation du CTLes de soulager financièrement des établissements d'enseignement supérieur privés ?
- Cette opération représente-t-elle un réel intérêt intellectuel ?

Monsieur Colas partage les mêmes réserves que celles qui viennent d'être exprimées par Monsieur Lecoq. A ces raisons, il convient d'ajouter la situation de quasi-saturation du CTLes aujourd'hui qui ne permet pas d'envisager d'élargir le périmètre d'intervention de l'établissement.

Monsieur Lecoq ajoute que les collections ne sont pas signalées dans le SUDOC.

Le directeur précise que si l'établissement ne participe pas au SUDOC, les notices bibliographiques des monographies sont, selon toute vraisemblance, signalées dans le catalogue du système universitaire de documentation, et, de ce fait, il suffirait de localiser les titres.

Au-delà des nombreuses réserves qui viennent d'être exposées, le directeur souligne que le dossier ne mentionne pas la volumétrie des collections que la Bibliothèque de l'Université américaine de Paris souhaite verser au CTLes.

Monsieur Bonafous-Murat informe les membres du Conseil, que l'Université américaine de Paris a exprimé le souhait de faire une demande d'accréditation auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il souhaiterait savoir si cette information est de nature à influencer sur la décision qui va être prise concernant l'accueil au CTLes des collections de cette institution.

Monsieur Lecoq pense qu'au vu du dossier tel qu'il est présenté aujourd'hui, il convient d'apporter une réponse négative.

Sous réserve d'une expertise documentaire des fonds et d'une éventuelle accréditation, le dossier pourra être soumis à un nouvel examen du Conseil. Il insiste par ailleurs sur la charte documentaire du CTLes qui est en cours d'élaboration et qui pourra fournir des éléments permettant la sélection des collections qui pourraient être cédées au CTLes.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Massari, qui est invitée à présenter le deuxième point qui fait l'objet d'une question diverse et qui porte sur le stationnement des véhicules lors de la livraison des documents empruntés par les bibliothèques parisiennes.

#### **10. Stationnement des véhicules du CTLes lors des livraisons de documents dans le cadre de la navette de prêt**

Madame Massari informe les administrateurs que le véhicule utilisé par le personnel du CTLes ne porte pas de plaque d'immatriculation spécifique permettant de l'identifier comme véhicule de l'Etat. Lors des navettes, le véhicule stationne sur des emplacements réservés aux livraisons, mais l'agent du CTLes s'en éloigne pour livrer les documents à la bibliothèque et à quatre reprises, depuis septembre dernier, le véhicule a été verbalisé.

Afin d'éviter les verbalisations, les agents du CTLes mettent en évidence sur le pare-brise l'ordre de mission ainsi qu'un disque de stationnement, mais en dépit de ces mesures, le véhicule risque d'être verbalisé.

Monsieur Forlini ajoute que l'utilisation du disque limite le stationnement à 30 minutes sous réserve que le livreur reste à proximité du véhicule. L'organisation actuelle des livraisons ne prévoit pas ces dispositions. La solution qui pourrait être envisagée consisterait à demander aux bibliothèques qui sont livrées de réceptionner les documents sur la place de livraison et non plus à l'intérieur de leurs locaux.

Monsieur Marcerou intervient pour faire part de sa propre expérience dans le domaine et assure le directeur du CTLes que dans le cadre des livraisons à Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les agents de son établissement prendront livraison des documents sur la place de stationnement du véhicule de livraison.

Monsieur Baraggioli précise que les bibliothèques pour lesquelles la livraison des documents est susceptible de donner lieu à verbalisation sont les suivantes :

- Bibliothèque Cujas ;
- Bibliothèque sainte Geneviève ;
- Bibliothèque de l'INHA ;
- Bibliothèque Malesherbes.

Monsieur Tosello-Bancal demande si les difficultés de stationnement pour la Bibliothèque Cujas sont liées aux travaux de ces derniers mois qui empêchaient que l'on puisse se garer à l'intérieur.

Monsieur Hédoïn répond que jusqu'à présent le véhicule s'est toujours garé sur le trottoir et n'a jamais bénéficié de la facilité de se garer dans la voie pourvue d'une grille. C'est d'ailleurs à cet emplacement que le véhicule a été verbalisé à une reprise au moins.

Monsieur Tosello-Bancal propose de faciliter l'accès à la voie intérieure sous réserve que l'on donne un horaire approximatif de livraison.

Les navettes de prêt ne desservant pas la bibliothèque de manière quotidienne, la solution, pour le CTLes, consisterait à téléphoner le jour de livraison pour indiquer l'horaire d'arrivée à Cujas.

Monsieur Lecoq pense qu'il n'y a pas lieu ici de voter une délibération du conseil sur le sujet, mais suggère que, sur la base de la discussion qui vient d'avoir lieu, et après avoir entendu deux directeurs de bibliothèques, le directeur du CTLes prenne attache avec les directeurs des bibliothèques concernées afin de trouver une solution, au cas par cas, pour faciliter la livraison du prêt.

Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Forlini pour le point relatif au contrôle interne comptable

### **11. Contrôle interne comptable : cartographie des cycles et des processus comptables et financiers**

Ce contrôle est imposé à l'ensemble des opérateurs de l'Etat par une circulaire du 1<sup>er</sup> juin 2011. Le CTLes a engagé cette démarche au cours du deuxième semestre 2011 et a présenté au CA du 9 novembre 2011 les premiers risques détectés ainsi qu'un premier plan d'action afin de les réduire.

Le document qui est présenté aujourd'hui détaille les cycles, les processus et les procédures y afférent.

Monsieur Forlini présente deux procédures nouvellement mises en place :

- L'installation du logiciel facturation intégré au logiciel comptable qui permet de facturer les prestations de prêt entre bibliothèque en permettant de générer automatiquement les titres de recettes. Les factures de location d'espace seront traitées à terme sur ce même logiciel.
- L'enregistrement des biens immobilisables a lieu désormais dès réception des biens, le numéro d'inventaire figure désormais sur le mandat de paiement.

L'avancement des travaux relatifs à ce dossier seront présentés lors du premier CA de l'année 2014.

Monsieur Lecoq demande à Madame Bonnefoy si ce point doit faire l'objet d'une délibération.

Il apparaît que c'est uniquement un point d'information.

### **12. Conventions et marchés récents ou en cours**

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 25.